

COMPTE-RENDU du COMITE DIRECTEUR DU COREG DE NORMANDIE

Date : le 09/05/2017.

Lieu : Houlgate (14).

Présents : Hervé DEHAIS, Tristan DUTERTRE, Chantal GAUMER, Philippe HAUREE, Gilbert LE CLECH, Patrice LEGAL, André LENOBLE, Michel LINDET, Claude ROBILLARD, Dominique ROUSSEL, Yvon SOULET.

Invités : Luc GRANTE (président du CoDep 50), Roger LOUVET (président du CoDep 14), Fabrice PIGNET (président du CoDep 27).

Absents excusés : François BEAUDOUIN (président du CoDep 61), Huguette DUTEIL.

Horaires : 19h00 - 22h50.

Ordre du jour :

- Compte-rendu de la précédente réunion,
- Comptes rendus des réunions des présidents de CoRegs et de CoDeps,
- Comptes rendus des réunions des sphères,
- Questions diverses.

Accueil de Patrice qui rappelle les « turbulences » vécues au mois de mars et précise que nous devons maintenant repartir sur de bonnes bases avec une nouvelle configuration tout en gardant à l'esprit qu'il faut travailler en étroite collaboration avec les CoDeps, main dans la main pour œuvrer et mener des actions en faveur du cyclotourisme en Normandie.

Rappel : lors de la réunion du 10 avril, il a semblé plus opportun que les réunions se déroulent désormais en un lieu central, c'est-à-dire au CSN à Houlgate, en semaine, à 19h ou 19h30 sachant qu'il y a tout intérêt à réunir les sphères le même jour pour limiter les déplacements et les optimiser.

Intervention d'André qui nous lit un texte de démission. Nous prenons acte de cette dernière et l'enregistrons. C'est alors qu'Yvon intervient, nous faisant part lui aussi de son hésitation à poursuivre dans le CoReg sans André et compte-tenu de sa charge de travail par ailleurs. Même s'il n'a pas écrit de lettre, nous sommes tous témoins et enregistrons alors sa démission.

➡ André et Yvon restent à la réunion comme simples auditeurs.

Patrice fait remarquer à André que les 2 comptes-rendus des actions pour lesquelles la Ligue de Haute-Normandie a obtenu une subvention CNDS ne sont pas rédigés conformément aux instructions de la DRJSCS et lui demande les produire conformément à la demande initiale. André répond qu'il va voir s'il trouve le temps car il revient d'un long voyage et il a beaucoup d'autres choses à faire...

Patrice précise que l'octroi d'une subvention est conditionnée à un compte-rendu conforme au CERFA 15059*01. L'absence d'un compte-rendu peut aller jusqu'à la nécessité de rembourser les sommes allouées et le refus d'octroi pour les années suivantes.

PS : François Beaudouin a transmis dans les délais et sous la bonne forme les comptes-rendus concernant l'ex Ligue de Basse-Normandie

1^{er} point : Compte-rendu de la précédente réunion :

Les membres du CoReg l'ont reçu, ont-ils des remarques à faire ?

Roger intervient alors parce qu'il n'a rien reçu : ni le compte-rendu du 21 mars, ni le résultat de la réunion du 10 avril.

Il n'est pas le seul dans ce cas mais, après certaines recherches, certains l'ont retrouvé dans les spams. A revoir donc !

Il faut savoir que le précédent compte-rendu n'a pas été envoyé ni aux CoDeps, ni aux clubs parce qu'il n'a pas été validé en comité directeur.

Peut-être faut-il trouver un autre procédé pour que ces derniers soient envoyés plus vite ?

➡ Chantal le rédige quand elle peut, l'envoie à Patrice qui le valide puis elle l'envoie aux autres membres du CoReg pour une relecture. Dans un délai de huit jours, sans observation de la part des membres du CoReg, nous considérerons que le compte-rendu est validé et sera alors envoyé aux CoDeps et aux Clubs par voie électronique et mis en ligne sur le site du Coreg à l'adresse : www.normandie-cyclotourisme.com

2^{ème} point : Le compte-rendu des différentes réunions auxquelles ont assisté plusieurs membres :

Patrice a eu deux contacts, un physique et un téléphonique :

- Premier contact : Il a rencontré avec Dominique des responsables de la région (qui nous aide via la convention d'objectifs) pour une prise de connaissance. Ils ont conscience que 2017 est une année de transition et qu'après, tout redeviendra « normal ».

Deux types de financement sont proposés : pour 2017, un certain montant sera attribué pour réaliser des actions axées sur le développement des pratiques et la formation des cadres.

Pour les années suivantes, il faudra établir un bilan précis, honnête et exhaustif sachant que si celui-ci ne correspond pas à la réalité, il faudra s'attendre à ne plus recevoir de subvention.

- Deuxième contact : M. Chandavoine de la DRJSCS au téléphone : l'Etat est prêt à financer via le CNDS certaines actions sachant que la formation, la féminisation, tout ce qui est handicap, pratiques particulières et la professionnalisation (qui ne nous concerne pas trop) sont les priorités. Il nous encourage à trouver d'autres financements : faire payer les personnes qui participent aux formations, créer des événements (type SF), trouver différentes sources comme des partenariats, des augmentations de cotisations... et accompagner des territoires, des zones touristiques en leur proposant des ingénieries, en leur créant des parcours, en accompagnant des randonnées et en se faisant payer...

Conclusion : le CNDS a, durant de nombreuses années financé des activités de cyclotourisme mais cela risque fort de changer pour l'avenir.

Patrice a également reçu un courriel de la FFCT pour le STRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) pour lequel le CoReg est vivement encouragé à participer. Pour l'instant, personne n'a connaissance de

réunion à ce sujet.

Gilbert a participé à une réunion du CROS, le compte-rendu de celle-ci nous a été envoyé par Patrice. (cf. document joint)

Claude nous informe que si la France qui est candidate pour les JO de 2024 n'est pas retenue, il n'y aura plus de ministère des sports et donc plus de CROS, ni de CDOS ! A voir !

3^{ème} point : Le point sur les effectifs.

A ce jour, au niveau régional, les effectifs sont les suivants :

6 286 licenciés (contre 6148 l'an passé) dont 1 070 féminines (17,42 % des effectifs), 467 nouveaux (468 en 2016), 5 819 renouvellements (5 950 en 2016).

Cela représente une perte de 2 %, chiffre similaire à la FFCT. Difficile de savoir à quoi est due cette défection :

Plusieurs constats :

l'âge vieillissant, le manque d'intérêt de la licence, le retour à leur fédé d'origine car ils ne trouvent pas à la FFCT ce qu'ils cherchent, le manque de créativité dans l'organisation des randos de la région pour attirer les cyclos, les cyclos plus consommateurs qu'acteurs, l'individualisme qui prend le pas sur l'effet club, le vélo qui devient gênant sur la route (attention à ne pas utiliser que les vélos routes et voies vertes car à plus ou moins long terme, les vélos seront interdits sur les routes), le VTT tend à se développer mais les vététistes ne se licencient pas (il faut donc voir à les accueillir et développer cette activité dans nos clubs). Sans doute faudra-t-il aussi penser à créer des labels pour les vététistes ! Autre solution émise : revoir les tarifs demandés lors de nos randonnées et dire que les licenciés bénéficient d'une remise de 60% par exemple pour inciter les gens à se licencier.

156 clubs (157 en 2016) dont 2 nouveaux clubs (un à Caen et un à St Bômer les Forges).

4^{ème} point : Le tour des sphères.

- **La sphère ressources et organisation :**

Les finances :

Dominique est maintenant tenancier des comptes au CIC et n'a repris les comptes que récemment : depuis, il n'y a pas eu de mouvement.

A ce jour, 50 000 € sont sur le livret, 5 700 € sur le compte-courant.

Par rapport au guide du Coreg Normandie, deux encarts publicitaires n'ont pas été réglés : Liber't Cycle et le camping de la Fouquerie (qui interviendra plus tard). Il faut cependant les relancer.

Des dépenses sont en attente de réception des factures, notamment au niveau des

activités jeunes.

Les ressources :

Un cahier des charges va être proposé aux futurs organisateurs des assemblées générales.

Pour celle du 25 novembre 2017 qui a lieu à la Chapelle-Réanville (près de Vernon - 27), les choses sont déjà calées.

L'ordre du jour est traditionnel :

- Accueil à partir de 9h00,
- Début à 9h30 d'une AG extraordinaire pour modifier les statuts et le règlement intérieur,
- Début à 9h45 de l'AG ordinaire ou 10h00 si besoin d'une AG extraordinaire (qui sera prévue dans la convocation),
- Parole aux hôtes : club accueillant et municipalité,
- Rapports moral, financier (comptes de l'exercice clos et budget prévisionnel)
- Questions,
- Pause,
- 1^{ère} partie des rapports d'activités : formation, sécurité, communication, finances, accueil toutes pratiques, jeunes,
- Remise des diplômes de reconnaissance fédérale, des BCN / BPF, challenge de France,
- Apéritif,
- Déjeuner au Mont Vernon au CNPP (à 4 km),
- Reprise à 14h30,
- 2^{ème} partie des rapports d'activités : promotion du tourisme avec la mise en valeur des clubs qui auront participé à un événement particulier et les « Rayons »,
- Approbation des comptes rendus,
- Présentation des candidats éventuels au comité directeur et vote
- Remise de récompenses diverses : les médailles de la Fédération.
- Parole aux invités.
- Fin à 17h00.

Nous avons pensé en sphère ressources et organisation qu'il fallait changer le lieu du siège social qui était le lieu de résidence du président en fonction et désigner un lieu neutre pour plus de facilité en cas de changement de président ou de déménagement de celui-ci. Le lieu pensé est le CSN d'Houlgate (14) là où se dérouleront nos diverses réunions.

Un courrier sera envoyé pour en faire une demande officielle.

De la même façon, pour obtenir le quorum, nous pensons qu'il faut mettre en place le vote par correspondance ou vote électronique (dès que possible) et non plus le vote

par procuration.

Certains pensent qu'avec ce système, les gens se déplaceront encore moins. Cependant, il vaut mieux avoir moins de monde et avoir le quorum plutôt que d'avoir à convoquer une AG extraordinaire quinze jours plus tard sachant qu'en fonction de la distance certains clubs viendront une année et pas l'autre et inversement.

Peut-être faudra-t-il envisager centraliser au maximum les lieux de déroulement des assemblées générales pour espérer un maximum de présences !

Par rapport aux récompenses et aux promotions 2017, les demandes doivent être faites dans le courant de l'été pour :

- PM - Les mérites du cyclotourisme sont de la ressource des CoDeps,
- Les diplômes de reconnaissance sont de la compétence du CoReg (environ 20),
- Les médailles de la fédération ensuite.
- Les rubans bleus.

Si des cyclos peuvent être récompensés, il faut les proposer à Patrice, étudier leur cas et s'ils ont effectivement éligibles, remplir le dossier (pour fin juin).

- **La sphère Tourisme et communication :**

Tourisme :

Rappel : c'est Gilbert Le Clech qui est nommé délégué du tourisme. Il devra être assisté d'un technicien (pas forcément élu).

Il a assisté à un séminaire de formation "Délégués Labels" au gîte fédéral les 24 et 25 Avril à Aubusson d'Auvergne.

Ce projet de politique de label s'articule autour « des bonnes adresses », des bases VTT de randonnées, des grands itinéraires, des territoires vélo (et non plus villes et territoires vélotouristiques).

L'objectif est d'accroître l'image du tourisme de la fédération auprès de tous les acteurs du tourisme et essentiellement du tourisme à vélo. Cela passe par le renforcement des brevets BCN/BPF et une dynamisation des différents labels.

En plus des deux personnes dédiées tourisme à la fédé, il faut former une équipe de techniciens constituée de membres issus des CoDeps, des clubs. Dans chaque CoDep, il serait intéressant d'élire un référent tourisme.

Dans un premier temps, il paraît nécessaire de faire un état des lieux puis une mise à niveau avant de faire des projets.

Patrice rappelle que c'est une demande de la fédération et non de Gilbert sachant qu'aucun budget ne sera alloué à ces actions. C'est une volonté, un objectif de la fédé de promouvoir le tourisme à vélo dans les années à venir.

Le Coreg n'aura pas de dotation spéciale pour ces projets de labels ; peut-être, à partir de 2018, y aura-t-il des dotations spéciales, à condition de faire ses preuves ! Le seul financement à prévoir éventuellement sera le résultat du nouveau calcul des ristournes qui est inconnu à ce jour. Ce qui ne sera pas donné aux CoDeps et aux CoRegs, le sera au bénéfice des clubs.

L'action des équipes sera un véritable accompagnement pour les villes et territoires. Elles auront à charge de faire évoluer, développer les actions vers plus d'accueil, faire évoluer les labels, rattacher les bases VTT à des clubs qui devront effectuer des visites des parcours pour vérifier les fléchages, les structures, l'état des chemins et provoquer le débroussaillage en cas de besoin ; à terme, organiser des manifestations autour des bases VTT.

Ainsi, les villes verront le bienfait, l'intérêt des labels.

(suric@te est un site qui permet de signaler tous problèmes rencontrés dans les infrastructures)

➡ Chaque CoDep a donc à charge de trouver des correspondants pour la sphère tourisme. Gilbert proposera une réunion courant septembre en relation peut-être avec la région Bretagne et un membre de la fédération pour une journée d'échanges.

Après une pause de 5 minutes, nous reprenons le cours de la réunion sans André et Yvon qui ont quitté la réunion.

Le guide :

Il faut réfléchir à sa conception. Gilbert travaille sur un cahier des charges.

Luc estime que les guides ne sont pas distribués, qu'ils ne sont pas consultés, que les clubs ne s'y retrouvent pas, ne voient pas l'intérêt d'avoir les infos de l'ex-Haute-Normandie et donc que peut-être l'an prochain, le CoDep 50 ne sera pas intéressé.

En ce qui concerne les autres CoDeps (14, 27, 61 et 76), l'avis est différent et le guide paraît très intéressant et est attendu.

Il est vraiment dommage si un CoDep n'adhère pas. Si cela devait être le cas, ce dernier serait retiré du guide complètement : cela veut dire que les clubs et les manifestations ne seraient plus renseignés dans le guide !

Autres remarques :

Il serait bien que les différents CoDeps soient différenciés par une couleur différente.

Les tarifs des encarts publicitaires seront uniformisés et chacun saura le nombre de pages auquel il a droit, sachant que ce qu'il apporte sera déduit de la quote-part qui lui revient. Précision : si la part apportée est supérieure à celle-ci, elle ne sera pas remboursée, ni déduite l'année suivante !

Le guide sera disponible à la date de l'AG.

➡ Il faut estimer le nombre de guides nécessaires par club, par CoDep afin d'ajuster au maximum le nombre d'exemplaires imprimés.

Autre point à voir et à rediscuter en temps voulu : la livraison des guides : un point par département, un seul à Vernon pour l'AG ?...

Le site :

Le site actuel n'est pas mis à jour, c'est toujours le site de l'ex-Haute-Normandie.

Il est nécessaire de créer un site du CoReg de Normandie. En ce qui concerne le nom, il est retenu l'adresse suivante :

Normandie.cyclotourisme ou Normandie-cyclotourisme (à voir en fonction du tarif).

La fédération proposera un site pour chaque CoReg dans les mois à venir mais avec un nom du type CoReg-Normandie-ffct.org. Cette dénomination ne nous paraît pas attractive et pas facilement identifiable comme du cyclotourisme pour un internaute lambda. Cependant, il sera toujours possible de créer un lien de ce dernier vers celui qui va être créé.

Il est possible d'avoir des adresses personnelles de type :

-----@normandie.cyclotourisme.com

La majorité préférant garder leur adresse personnelle, nous ne prendrons pas cette option.

La Fédération va proposer, à moyen terme, des adresses courriel génériques limitées à 7 personnes pour un travail collaboratif par la création d'un cloud.

➡ Nous n'adhérons pas à ce principe car notamment trop limité en nombre.

- **La sphère Accueil Toutes Pratiques :**

Les jeunes :

- Le critérium « jeunes » : Tristan en fait le rapport.

110 jeunes étaient présents pour l'activité route, VTT (50) et BER encadrés par 70 bénévoles.

Malgré le mauvais temps, la journée a été une réussite. Il faudra juste revoir l'organisation de la remise des récompenses : commencer par les discours puis finir par les récompenses. L'organisation était un peu différente de ce qui se pratiquait auparavant mais celle-ci a permis à tous de finir plus rapidement car il n'y avait pas de temps mort pour les groupes.

- Quelles améliorations seraient à apporter pour 2018 ?

Serait-il possible d'organiser ce critérium sur deux jours, ce qui impliquerait de trouver un lieu pouvant accueillir près de 200 personnes avec hébergement et restauration mais avec un coût plus important (et le CoReg n'a pas de finances extensibles pour aider les jeunes) ou alors rester sur une journée, même s'il y a des contraintes horaires.

Gilbert suggère le CSN à Houlgate sachant que c'est également un lieu plutôt central pour tous.

- Hervé se fait le porte-parole de certains clubs du Codep 76 qui ont trouvé que le coût de ce critérium était excessif à cause des déplacements et n'avait pas été budgété. Il demande si le CoReg ne pourrait pas, à titre exceptionnel, voter une aide pour éponger une partie des frais engagés (pour le club de Caudebec les Elbeuf environ 900 €, celui de Goderville 750 € et celui d'Yvetot 900 €) et qui ont été largement au-dessus de ce qui avait été prévu initialement. Il faut savoir que la distance a même été un frein à la participation de certains clubs notamment celui de Cany.

Patrice trouve que la question est légitime et entendable même si cela n'a pas été budgété non plus au niveau du CoReg.

Cependant, à la dernière réunion, il a été dit qu'au mois de septembre, le CoReg étudierait toutes les demandes exceptionnelles des clubs en ce qui concerne les actions jeunes.

Patrice précise toutefois que cela ne veut pas dire que cela sera accordé même si, comme le dit Hervé, le CoReg a une réserve de 40 000 € !

- Autre question d'Hervé : il a été mis en place un service de car pour la SNEJ : qui adhère à ce service ? Combien y-a-t-il de personnes dans ce car sachant que les départs se feront de Flers via Alençon ? Le club d'Yvetot dit qu'il n'ira pas prendre le car dans l'une de ces villes !

Tristan répond que, pour l'instant, trois clubs ont répondu : Condé sur Noireau, Ducey et Montebourg (environ 30 personnes pour 83 places) sachant que ce dernier fait le déplacement jusqu'à Flers (150 km) pour bénéficier du transport en commun proposé !

Patrice rappelle que le CoReg avait décidé de prendre en charge le déplacement depuis la Normandie jusqu'à Châtellerauld, sauf qu'un certain nombre de clubs ont dit qu'ils n'étaient pas intéressés.

Tristan précise alors qu'il a fait un sondage auprès des clubs concernés par la SNEJ et qu'il n'avait pas eu de réponse de la part des clubs de l'ex-Haute-Normandie. Les devis qu'il avait envisagés étaient pour un déplacement Flers-Alençon-Châtellerauld, Rouen-Alençon-Châtellerauld, Evreux-Alençon-Châtellerauld, Evreux-Flers-Châtellerauld. Comme Tristan n'a reçu des réponses positives que de clubs de l'ex-Basse-Normandie, seul le déplacement Flers-Alençon-Châtellerauld a été retenu.

Il est certain que cela a un coût pour les parents mais le Coreg ne peut pas tout absorber d'autant plus que l'action des jeunes n'est pas la priorité pour les subventions CNDS et que le dossier semble mal engagé au vu des documents de bilan CNDS 2016 qui n'ont pas été remplis de façon conventionnelle par l'ex-Haute-Normandie.

➡ Les différents points seront étudiés courant septembre à réception des demandes des clubs pour les jeunes.

Pour rappel : les clubs ayant des jeunes doivent transmettre à Tristan leur dossier (pour fin août) avec une liste des actions de cyclotourisme et les budgets engagés pour lesquelles ils souhaitent une subvention.

Autre remarque : Force est de constater que de fortes sommes sont engagées pour les actions jeunes tant au niveau de la fédération que des CoRegs, des CoDeps et des clubs. C'est une bonne chose car on peut considérer que les jeunes sont l'avenir mais que faisons-nous pour les autres licenciés qui paient leur licence aussi ? Que leur proposons-nous ?...

- Le maillot :

Parmi les modèles proposés, c'est celui à fond rouge qui est retenu avec quelques adaptations de forme. Le pont de Normandie ne pourra pas figurer dessus car, pour l'instant, aucune image vectorisée de ce dernier n'est disponible et cela coûte cher pour le faire et demande du temps, trop pour pouvoir être réalisé dans les temps pour cette année.



A la demande, il pourra y avoir des déclinaisons pour ceux qui le souhaitent (coupe-vent, gilet, maillot manches longues, ...).

- Les sélectionnés :

Au niveau des vététistes : 5 places ➡ les 5 meilleurs scores,

Au niveau route : 3 catégories pour 4 places ➡ les 3 premiers de chaque et le meilleur deuxième score.

En cas de défection, ce sont les meilleurs scores suivants qui sont retenus.

En ce qui concerne les officiels, il y en a 3 au CNJC et 2 à l'éducation routière. Il faut voir au niveau des clubs le nombre d'éducateurs par rapport au nombre de jeunes. Dans les clubs des jeunes sélectionnés, peut-être certains voudront-ils les accompagner !

La règle est déjà la suivante : un club doit avoir le nombre d'encadrants nécessaires pour couvrir ses besoins. Sinon, il faut mutualiser les moyens humains.

Tristan revoit donc quels seront les officiels.

Au mois d'octobre devrait avoir lieu un concours d'éducation routière national, date et lieu restant à déterminer. Ça n'était pas prévu au budget et apparemment, ce serait au CoReg de financer le déplacement !

Le VTT :

La fédération demande la désignation d'un correspondant régional VTT. Didier Boisbluche, qui ne fait pas partie du comité directeur mais qui a l'intention de se porter candidat aux prochaines élections, s'est porté candidat.

➡ Il est élu à l'unanimité.

Il sera d'office technicien dans la sphère tourisme.

5^{ème} point : Questions diverses.

- Hervé nous informe qu'il a été contacté par la ville de Dieppe pour l'aménagement du territoire cyclotouristique. Une réunion est organisée prochainement. Les deux clubs dieppois sont impliqués.

Philippe précise que la ville de Dieppe a contacté la fédé pour avoir un support au niveau du délégué sécurité 76 pour les assister. La nouvelle charte cyclable leur a été transmise.

Dates de la prochaine réunion : L'ordre du jour n'étant pas épuisé, il est décidé d'une nouvelle réunion :

- le mercredi 7 juin à 19h00 au CSN à Houlgate (14).

signatures :

le Président : Patrice LEGAL

la secrétaire : Chantal GAUMER